

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_1_4

Objet : Transformation de deux postes d'Adjoint technique à temps complet en Adjoint technique principal 2e classe à temps complet

**VOTE
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaients présents M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. MORGANTE Michel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick

Etaients Absents donnant pouvoir :
M. SPINELLY Éric à Mme GARCIA Chantal
M. DI-SAPIO Lionel à M. AGARD Christophe
M. PALMERINI Denis à Mme MESTRE Marie-Aude
Mme VALLET Christine à M. MARTIN Patrice

Étaients absent excusé : M. CRUZ Gérard

Etaients absents : Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Transformation de deux postes d'Adjoint technique à temps complet en Adjoint technique principal 2e classe à temps complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la réussite de deux agents de la collectivité à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Principal de 2^e Classe et afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la transformation des postes suivants :

Filière Technique :

- Deux postes d'Adjoint technique à temps complet
- En**
- Deux postes d'Adjoint technique principal 2^e classe à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des effectifs,

APPROUVE la transformation des postes mentionnés ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

